

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 septembre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 26 et 27 septembre 2011**

-----

**2011 DEVE 131** Subvention à l'association AMAP IDF (Pantin) pour ses actions de mobilisation des Parisiens en faveur du maintien de l'agriculture paysanne en Ile-de-France.

**M. Denis BAUPIN, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2011, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association AMAP IDF pour ses actions de mobilisation des Parisiens en faveur du maintien de l'agriculture paysanne en Ile-de-France ;

Sur le rapport présenté par M. Denis BAUPIN au nom de la 4<sup>e</sup> Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4 500 euros est attribuée à l'association AMAP IDF dont le siège social est situé chez Jean Laurent au 20, rue Boieldieu 93 500 Pantin.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 833, nature 6574, ligne VF 23003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2011.